



BULLETIN MENSUEL UNSA CDC

229 Décembre 2019

SOMMAIRE

Prime Macron 2020: la Direction accepte l'ouverture de négociationsp.1

De nombreux accords et des avancées sociales importantes pour les salariés et fonctionnaires de la caisse des dépôts!.....p.2-3

Qualité de Vie au Travail : prorogation des mesures expérimentalesp.4



PRIME MACRON 2020: LA DIRECTION ACCEPTE L'OUVERTURE DE NÉGOCIATIONS

Suite à une interpellation de notre organisation lors du CUEP du 15 novembre dernier, Eric LOMBARD a donné un mandat de négociation à Paul PENY pour reconduire un dispositif de prime exceptionnelle en 2020 au sein de l'Etablissement public CDC.

L'UNSA demande en préalable que tous les personnels soient bénéficiaires cette fois-ci de la mesure. l'UNSA revendique un versement uniforme d'intéressement de 500 € et un complément de prime de 500 € pour les plus faibles rémunérations.

Toutes les organisations syndicales, sauf la CGT, semblent soutenir l'idée d'une prime pour TOUS, espérons qu'elles ne changeront pas d'avis, comme l'année dernière, au moment de la signature de l'accord !?



Décembre 2019 Décembre 2019

De nombreux accords et des avancées sociales importantes pour les salariés et fonctionnaires de la Caisse des Dépôts!

L'UNSA un syndicat qui s'engage pour améliorer vos conditions de vie!

Pour l'UNSA, la pratique du syndicalisme consiste à revendiquer de manière constructive. Nous négocions, trouvons des compromis avec l'employeur et signons, à chaque fois que possible, des accords dans l'intérêt du plus grand nombre.



Ainsi, l'UNSA CDC a signé ces deux dernières années :



Un accord sur le renouvellement des compétences basé sur le volontariat pour les mesures de départs volontaires, sur la base du volontariat, qui comporte trois volets :

- La Cessation Anticipée d'Activité (CAA).
- La Rupture Conventionnelle Collective (RCC).
- L'emploi (+ de 200 créations de postes).



L'accord-cadre 2019-2021, qui permet aux personnels de bénéficier d'un socle social fort pendant les trois prochaines années et d'obtenir de nouveaux droits (emplois, promotions, attribution de points pour les salariés, MATT, médaille du travail, mobilité géographique, ICPVO, ...).



L'accord d'intéressement 2018-2020. Ce nouvel accord prévoit une augmentation de + 0,50% du taux sur la durée de l'accord. Celui-ci passera donc de 6,75% à 7,25%.



Un avenant à l'accord égalité femme-homme qui comporte des avancées importantes comme :

- le calcul de l'index (score actuel de 97/100),
- la prévention et la lutte contre les violences sexuelles, le harcèlement et les agissements sexistes,
- la mise en place d'une méthodologie de proposition salariale à l'embauche et la révision de la procédure de recours-saisine individuelle.

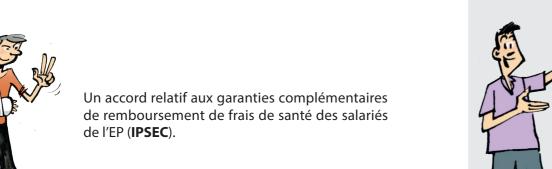


L'avenant à l'accord télétravail portant de nombreuses améliorations concrètes et unifiant les pratiques au sein des différentes Directions métiers.



Un accord sur le remplacement de l'Indemnité de Départ à la Retraite (IDR) par une mesure de reconnaissance professionnelle et financière tout au long de la carrière qui prévoit :

- L'IDR dégressive pendant 4 ans.
- L'abondement de 300% pendant 5 ans avant le départ en retraite des sommes versées sur le PERCO.
- Le versement d'une prime annuelle de 450 euros à partir de 2022 pour tous les collaborateurs.
- L'abondement de 150 % de l'intéressement dès 2018 pour tous, si celui-ci est versé sur le PERCO.





L'accord Qualité de Vie au Travail (QVT) qui prévoit notamment, à titre expérimental, la mise en place de la semaine de 4 jours et l'expérimentation d'une plage d'ouverture unique au sein de l'EP allant de 7h à 20h. L'UNSA demande que ces deux mesures deviennent pérennes dans le prochain accord.

Par ailleurs, l'UNSA obtenu:



L'extension de la PVO à tous les collaborateurs publics et privés, cadres et non-cadres à compter du 1er janvier 2019. Ainsi l'ensemble des personnels percevront en mars 2020 un taux minimum de PVO à 2% au titre de 2019 puis en mars 2021 un taux de 3% au titre de 2020. Une vraie mesure d'augmentation du pouvoir d'achat et de justice sociale.



Un plan de résorption de l'emploi précaire en 2019 par la pérennisation de nombreux Contractuels de droit public. Ce plan a vocation à perdurer en 2020 et 2021.



La suppression du badgeage le midi.

QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL (QVT): PROROGATION DES MESURES EXPÉRIMENTALES



Semaine de 4 jours et plage d'ouverture des services unique de 7h à 20h : l'UNSA obtient la prorogation des mesures 34 et 35 de l'accord QVT jusqu'au 30 juin 2020.

Décision unilatérale de la DRH arrêtée au CUEP du 15 novembre 2019 :

L'accord relatif à la Qualité de vie au travail de l'Etablissement public Caisse des Dépôts arrive à échéance le 31 décembre 2019. La Direction et les organisations syndicales ont engagé des négociations en vue de conclure un nouvel accord sur cette thématique intégrant la question de la conciliation des temps de vie professionnelle, familiale et personnelle. Afin de poursuivre les négociations dans les meilleures conditions tout en garantissant les droits ouverts aux personnels actuellement bénéficiaires des dispositifs 34 et 35 de l'accord du 5 juillet 2016, ces deux dispositifs expérimentaux sont prorogés en l'état jusqu'au terme des négociations en cours et dans la limite de six mois (soit jusqu'au 30 juin 2020 au plus tard).

Le Directeur des Ressources Humaines Paul PENY



